



CONSEIL GENERAL

Commission **COGEST**
Président **Stéphane Angst**
Rapporteur **Stéphanie Biolzi**

Rapport concernant le crédit d'engagement pour la transformation et à l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest concernant le crédit d'engagement pour la transformation et à l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires

1. Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Stéphane Angst (UDC), président,
- Thomas Birbaum (PLR), vice-président,
- Stéphanie Biolzi (Le Centre), rapporteur,
- Pauline Arlettaz (Le Centre),
- Lionel Joris (Le Centre),
- Hervé Meyer (PLR),
- Lucie Fauquet (Les Vert-e-s),
- Guillaume Vanay (UDC),
- Cheryl Clivaz (PS),

Tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le Centre,
- Cédric Zürcher pour le PLR,
- Edgar Vieux pour l'UDC,
- Tazuila Ngamiak pour le PS,
- Carole Morisod pour les Vert-e-s

2. Mandat reçu

Le mandat nous a été transmis suite à la séance du Bureau du 14 novembre 2023.

3. Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à une reprise, le 27 novembre 2023, à 6 membres présents. Nous avons parcouru les documents de la Municipalité afin de rédiger et adopter le présent rapport.

4. Entrée en matière

L'entrée en matière sur le rapport du crédit d'engagement pour la transformation et à l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires a été acceptée à l'unanimité

5. Historique

A la suite des précédents travaux, le Conseil municipal, en 2020 a décidé d'entreprendre une analyse générale de l'état du bâtiment afin de définir une stratégie et une planification globale en matière de rénovation des locaux. Pour ce faire, il a mandaté le bureau d'architecte Gay-Menzet. L'analyse globale a été faite en collaboration avec des spécialistes tiers.

6. Résumé du projet

Plusieurs variantes ont été analysées. La variante retenue par le Conseil ne prévoit pas de modification de la volumétrie et a été devisée à un montant de CHF 1'626'835 HT et prévoit :

- l'assainissement de la toiture,
- le remplacement de la façade Sud afin d'optimiser thermiquement le bâtiment,
- la création de loges dans les locaux utilisés actuellement par l'UAPE,
- la création de 3 coupoles en toiture dans le couloir pour renforcer l'apport de lumière naturel,
- la suppression des loges actuelles afin de créer un grand foyer,
- la mise en conformité des locaux actuels, notamment en regard des dispositions de sécurité incendie.

Les travaux se réaliseront sur deux ans au minimum et sont urgents car la toiture présente des défauts d'étanchéité.

7. Analyse financière

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'octroyer un crédit d'engagement pour un montant de CHF 1'800'000 HT. La demande de crédit est légèrement supérieure au devis pour tenir compte de la hausse des matières premières et du carnet de commande chargé des entreprises.

Subvention cantonale

A ce stade, le montant des travaux subventionnables est estimé à environ CHF 646'000 TTC, ce qui représente une subvention cantonale de CHF 194'000 TTC, soit 30% du montant des travaux subventionnables. Ceci est une estimation du Canton calculée sans engagement.

Mode de financement

Le mode de financement n'a pas été précisé dans le message du Conseil municipal.

8. Conclusion

Un crédit d'engagement est nécessaire à partir du moment où les travaux sont répartis sur plusieurs années. Pour information, la Municipalité aurait été compétente pour cet investissement car il est inférieur à 5% des recettes brutes (CHF 43.1 mios) après déduction des imputations internes (CHF 0.4 mio), soit CHF 2.1 mios (selon les chiffres des comptes 2022).

La Cogest partage l'avis que rénover le centre sportif et culturel des Perraires est nécessaire.

La commune de Collombey-Muraz dispose des capacités financières pour absorber un tel investissement.

9. Recommandation de la Cogest

La Cogest recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le crédit d'engagement tel que présenté.

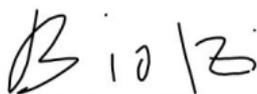
10. Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Collombey-Muraz, le 27 novembre 2023



Stéphane Angst
Président



Stéphanie Biolzi
Rapporteur

Copie au Conseil municipal